



Les principales interrogations des associations membres du MAR sur les politiques associatives

Thème 1. Reconnaissance des associations, du bénévolat et des interlocuteurs associatifs

Le contexte

La reconnaissance des associations, du bénévolat et des acteurs associatifs à Rennes passe actuellement par :

- la charte des engagements réciproques de 2005, qui reconnaît le droit d'interpellation des associations et prévoit des instances de dialogue. C'est l'une de ses principales spécificités par rapport aux autres chartes (et il faut rappeler que nombre de villes n'ont pas de charte)
- le fait que la Ville ait confié à des associations la gestion de plus de 40 équipements socioculturels ou sportifs, des centres sociaux ou encore de la Maison des associations
- le fait que des associations ou fédérations participent à la définition des critères, voire à l'instruction et l'attribution de subventions : MAR, MIR, Bug. Les critères d'utilité sociale ont ainsi été définis avec plus de 150 associations.

D'un autre côté, la Ville a remunicipalisé certaines politiques publiques (internalisation des subventions aux associations sportives, mise en place de la plateforme de relations Ville-associations à la place d'Assobase).

Par ailleurs, ces dernières années ont vu le développement de nouvelles formes de reconnaissance du bénévolat, qui valorisent les compétences acquises au sein des associations (passeport citoyen, CV citoyen) et/ou le transforment en droit à la formation professionnelle (compte d'engagement citoyen).

Les questions

- Envisagez-vous une nouvelle étape dans la reconnaissance du rôle des associations (nouvelle charte des engagements réciproques, nouvelles formes de délégation de missions, évolutions des relations Ville-associations, etc.) ?
- Envisagez-vous de nouvelles manières de valoriser et reconnaître l'engagement bénévole ?
- Envisagez-vous d'associer les associations à la définition des politiques qui les concernent ? De quelle manière ?
- Envisagez-vous de soutenir la coordination et la mise en réseau des associations, notamment pour le dialogue avec la Ville ? De quelle manière ? Et comment articuler les coordinations thématiques, les coordinations généralistes (MAR) et la Ville ?



Thème 2. Financement, locaux et accompagnement

Le contexte

La tension sur les finances publiques a conduit de nombreuses collectivités à réduire leur soutien aux associations, en les incitant à diversifier leurs sources de financement. Pour les associations employeuses, maintenir l'emploi est souvent devenu un défi. Pour toutes, des plus jeunes aux plus ancrées, financer l'innovation est compliqué. Néanmoins, la Ville de Rennes a maintenu le niveau global de ses subventions sur les 5 dernières années.

Par ailleurs, la Ville a lancé un portail de relation avec les associations, sur lequel sont centralisées toutes les demandes (subventions et matériels).

En parallèle, les modalités d'accompagnement des associations innovantes ont évolué, avec plus d'accompagnement par les pairs et des structures de type pépinière ou incubateur.

De même, si la Ville continue de mettre des locaux à disposition, ceux-ci ne suffisent plus tandis que le partage des pôles associatifs est parfois difficile à mettre en œuvre. Les associations comme la collectivité recherchent donc de nouvelles approches : locaux plus ouverts (hôtel Pasteur), utilisation de locaux d'entreprises, etc.

Les questions :

- Quelle évolution envisagez-vous pour les subventions aux associations (montants, durée des conventions, critères de répartition des subventions) ?
- Envisagez-vous de faire évoluer les modalités d'accompagnement des associations, de formation des bénévoles et de mise à disposition de locaux et de matériels ?
- Envisagez-vous des investissements structurants dans le cadre de la politique associative ?
- On entend souvent que les associations devraient trouver davantage de financements privés. Quelle est votre vision à ce sujet ? Quel doit être le rôle de la collectivité à cet égard ?

Thème 3. Coordination des politiques associatives

Le contexte

Les politiques associatives restent majoritairement municipales, alors que le territoire d'action des associations est souvent bien plus large. Cela crée une incompréhension, certaines associations des communes voisines ne comprenant pas pourquoi elles ne peuvent bénéficier des mêmes subventions ou du même accompagnement que les associations rennaises.

Les questions

- Faut-il transférer tout ou partie des politiques associatives à la Métropole ?
- Comment faire pour mieux coordonner les politiques associatives des différentes Villes qui composent la Métropole ?



Thème 4. Développement durable

Le contexte

En matière de protection de l'environnement et plus généralement de développement durable, les solutions pionnières naissent souvent dans le monde associatif (et sont parfois copiées par des entreprises privées une fois leur modèle économique établi). Mais face à l'ampleur des défis à relever, c'est tout le monde associatif qui va devoir faire évoluer ses pratiques.

Les questions

- Comment envisagez-vous d'accompagner les associations pour qu'elles intègrent mieux le développement durable dans leurs projets et leurs activités ?
- Comment la Ville peut-elle valoriser les initiatives de développement durable prises par les associations ?